

Formation Moniteur d'atelier

Titre de Moniteur d'atelier (TMA)



Bilan d'activité

- Décembre 2021 -

Rédacteurs :

- Ludivine MARIOT, Responsable de la formation TMA
- Lucie GOUMY, Assistante de formation TMA

Contexte	1
I – Année 2020 -2021 – à Reims	3
A – Sélection des candidats	3
B – Composition du groupe	4
C – Progression pédagogique	5
D - Vers l’obtention du diplôme	9
E – Retour sur la formation	10
II – Année 2020 -2021 – à Troyes	10
A – Sélection des candidats	10
B – Composition du groupe	11
C – Progression pédagogique	11
D - Vers l’obtention du diplôme	11
E – Retour sur la formation	12
III – Année 2021 – 2022 en cours	13

Le moniteur d'atelier est un travailleur social. Il intervient auprès de personnes en situation de handicap dans le cadre d'activités leur permettant d'acquérir des compétences professionnelles. Le moniteur d'atelier met au service des personnes accompagnées une technique, un savoir-faire qu'il a acquis au cours d'une formation et/ou de ses expériences professionnelles passées. Il organise une activité de production tout en proposant un accompagnement personnalisé aux travailleurs de son atelier.

Dans le cadre de l'activité de production, il se doit d'organiser le transfert et la livraison des produits aux clients, de planifier les étapes de production, de contrôler le déroulement des étapes de production et de rythme de travail, d'informer les clients, de préparer les commandes et suivre l'état des stocks et les besoins en approvisionnement.

Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé médico-social, il se doit d'aménager les postes de travail, de réaliser le suivi professionnel de la personne en situation de travail et lui proposer des axes d'évolution ou d'orientation, de coordonner l'équipe de travailleurs, de mettre en perspective les compétences des travailleurs dans une logique d'insertion professionnelle.

Afin de développer et asseoir l'ensemble des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de ce métier, la formation TMA (Titre de Moniteur d'Atelier) a fait l'objet d'une réingénierie à partir de 2015. Ce travail avait pour objectif de proposer un ruban pédagogique en adéquation avec l'évolution de ce métier pour répondre au mieux aux capacités et besoins des personnes accompagnées. L'organisme certificateur de cette formation est la CPNE. Elle est, depuis février 2019, enregistrée au RNCP en tant que titre de niveau IV.

Pour déployer cette formation, deux acteurs de la formation ont été retenus sur le territoire national : les AFPA, jusqu'à lors organisme de formation dispensant un titre professionnel de moniteur d'atelier et les IRTS, organisme de formation dispensant le CQFMA (Certificat de Qualification aux Fonctions de Moniteur d'Atelier). Pour la Lorraine/Champagne-Ardenne, l'AFPA de Laxou est pilote, l'AFPA de Reims est co-pilote, l'IRTS de Lorraine est co-traitant de l'AFPA de Laxou et l'IRTS de Champagne-Ardenne est sous-traitant de l'IRTS de Lorraine.

Toutefois, les réalités de notre territoire nous a amenés à aménager le cahier des charges initialement prévus. En 2019/2020, l'AFPA de Reims n'avait pas les moyens humains d'assurer

la promotion TMA sur Reims. C'est donc l'équipe pédagogique de l'AFPA de Laxou (en tant que pilote) qui s'est déplacée pendant cette année scolaire pour amener le groupe jusqu'à la certification avec l'IRTS de Reims. Mais pour cette nouvelle année, des renforts à l'AFPA de Reims leur ont permis de reprendre leur place de co-pilote pour l'action de formation.

De plus, les employeurs de l'Aube ont sollicité les opérateurs de cette formation pour organiser une session de formation de façon délocalisée à Troyes. Les AFPA n'ont pas souhaité s'engager faute de moyen et c'est donc l'IRTS de Champagne-Ardenne qui a déployé cette formation afin de couvrir les besoins des employeurs et de leurs salariés MA sur l'Aube. Une seconde promotion de 9 stagiaires a donc vu le jour. Ils ont la particularité d'avoir démarré en Novembre 2019 et d'avoir terminé en Avril 2021. En accord avec les employeurs, l'IRTS a réorganisé un nouveau planning de formation allongé de par la crise sanitaire. L'objectif principal était de permettre à ces moniteurs de bénéficier d'un maximum de contenus pédagogiques mais aussi de pouvoir réaliser leurs stages courts de trois semaines.

Ludivine MARIOT,
Responsable de la formation TMA

Le 30 Novembre 2020, 14 stagiaires font leur rentrée dans les locaux de l'IRTS Champagne-Ardenne. La responsable de formation IRTS se doit à cette époque d'assurer ses missions en télétravail. C'est donc une rentrée hybride dont bénéficie les stagiaires avec la formatrice AFPA en présentiel et la responsable de formation IRTS en distanciel.

A – Sélection des candidats

Pour candidater sur la formation TMA, les moniteurs doivent s'inscrire auprès de l'AFPA de REIMS. Les candidats passent la journée à l'AFPA de Reims.

Dans un premier temps, le dispositif de formation leur ait présenté ainsi que les deux organismes de formation. A cette suite, ils ont plusieurs épreuves écrites à réaliser sur un temps imparti de 1h30 :

- Une auto-évaluation sur leur niveau informatique : sur la base d'affirmations relatant des compétences informatiques, ils doivent estimer leur capacité (je sais faire, je ne sais pas faire ou je ne sais pas m'évaluer).
- Un exercice d'analyse leur est proposé : ils doivent à partir d'une photo expliquer en quoi cette dernière est représentative de l'environnement de l'ESAT et parler d'une expérience vécue sur le sujet.

L'après-midi, ils ont rencontré en individuel la chargée de recrutement de l'AFPA de Reims pour exposer leur parcours professionnel ainsi que leurs motivations pour entrer en formation. Cet entretien dure 30 minutes. Ces différents éléments sont pris en compte pour rendre un avis favorable ou non pour l'entrée en formation.

La sélection s'est déroulée en Juin et Septembre 2020.

B – Composition du groupe

Sexe	Statut	Financier	ESAT Stage long	ESAT Stage court
H	CDI	OPCO Santé	ESAT Bois l'Abbesse	ESAT ADASMS
F	CDI	OPCO Santé	ESAT APEI Vitry- Le-François	ESAT ACPEI
F	Demandeur d'emploi	AGEFIPH / Région	ESAT Sézanne	ESAT APEI AUBE
H	CDI	OPCO Santé	ESAT Jonchery- sur-Vesle	ESAT ELISA 51
H	CDI	OPCO Santé	ESAT ACPEI	ESAT LES ANTES
H	CDI	OPCO Santé	ESAT Jonchery- sur-Vesle	ESAT St-Erme
H	CDI	OPCO Santé	EA EDPAMS	ESAT AAPH
H	CDI	OPCO Santé	ESAT AFEIPH	ESAT AAPH
H	CDI	OPCO Santé	ESAT ACPEI	ESAT Jonchery- sur-Vesle
<i>H</i>	<i>Demandeur d'emploi</i>	<i>AGEFIPH / Région</i>	<i>ESAT ACPEI</i>	<i>ESAT APBRR</i>
<i>H</i>	<i>CDI</i>	<i>OPCO Santé</i>	<i>ESAT Sézanne</i>	<i>ESAT APEI 2 Vallées</i>
<i>H</i>	<i>CDD PROFESSIONNALISATION</i>	<i>OPCO Santé</i>	<i>ESAT Bois l'Abbesse</i>	
<i>H</i>	<i>CDI</i>	<i>OPCO Santé</i>	<i>ESAT Bois l'Abbesse</i>	
<i>H</i>	<i>Demandeur d'emploi</i>	<i>AGEFIPH / Région</i>	<i>ESAT Bois l'abbesse</i>	

Il est à noter cinq arrêts de formation au cours de cette promotion (stagiaires en gris et italique sur le tableau ci-dessus).

1 - Les blocs de compétences

La formation est constituée de 3 blocs de compétences complétés par deux périodes en entreprise.

Bloc 1. Accompagner les personnes accueillies dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle (175H) assuré par l'AFPA de Reims

Au cours de ce bloc, les moniteurs d'atelier suivent alors des contenus de formation leur permettant de travailler les compétences suivantes :

- Accueillir et instaurer la relation
- Identifier les besoins et prendre en compte les attentes des personnes
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets personnalisés
- Travailler au sein d'une équipe pluri-professionnelle et en partenariat avec les institutions en utilisant les technologies actuelles de communication professionnelle

Bloc 2 : Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs (133 heures) assuré par l'IRTS de Reims

Ici, il s'agit pour les moniteurs de développer les compétences professionnelles suivantes :

- Garantir la sécurité des personnes et des biens
- Animer une équipe
- Répartir les activités, organiser et rendre accessibles les postes de travail en tenant compte des potentiels et des projets des personnes
- Gérer la production ou la prestation de service confiée
- Participer à la relation avec les fournisseurs, les clients et les partenaires

Bloc 3. Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation (133 heures) – assuré par l'IRTS de Reims pour 60 % et par l'AFPA pour 40 %.

Ce dernier bloc de compétences doit permettre aux moniteurs de développer les compétences des travailleurs accompagnés. Les moniteurs bénéficient alors de contenus pédagogiques en lien avec les compétences professionnelles suivantes :

- Evaluer les compétences d'une personne accueillie et identifier ses besoins en formation
- Mettre en œuvre la formation interne en cours de production
- Accompagner les personnes accueillies dans l'acquisition des compétences, dans des démarches de reconnaissance des savoir-faire professionnels ou dans la validation des acquis de l'expérience

2 - Période en entreprise

Deux périodes en ESAT sont à considérer :

- Une de 980 H minimum appelé stage long : ce stage se déroule soit chez l'employeur du moniteur pour les salariés en CDI ou en CDD soit chez un employeur qui accueille le moniteur en tant que stagiaire. Pendant cette période, le moniteur exerce en tant que moniteur d'atelier.
- Une de 105 H dans un autre établissement que celui du stage long. Ces établissements peuvent être soit un Etablissement et Service d'Aide par le Travail soit une Entreprise Adaptée. Au cours de ces trois semaines, les moniteurs exercent au côté d'autres moniteurs et profitent de cette immersion pour découvrir de nouveaux publics de travailleurs, de nouvelles pratiques professionnelles, de nouvelles activités qui leur permettront de compléter leurs compétences professionnelles.

Chaque stagiaire bénéficie de visites de stage : une pendant le stage long et une en visio pendant le stage court. Les formateurs se sont déplacés sur le lieu de stage long pour faire le point sur l'activité du moniteur mais également les besoins du moniteur pour continuer de développer ses compétences.

3 - Les contenus pédagogiques

Bloc 1 : Accompagner les personnes accueillies dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle

Les contenus pédagogiques ont tourné autour des thèmes suivants :

- Développement de la personne
- Les différentes situations de handicap
- Handicap et vieillissement
- Les RBP HAS
- Conséquences sociales du handicap
- Évolution de la notion de handicap et les représentations sociales
- L'environnement juridique
- Responsabilité et protection juridique des majeurs
- L'insertion professionnelle en milieu ordinaire
- Les acteurs du secteur social et médico-social
- La place du MA dans l'établissement
- Travail en réseau et en partenariat
- Gestion de conflits / situations de crise
- Les différents types de projets
- Le projet personnalisé : place du MA, rendre acteur la personne accompagnée
- L'éthique professionnelle
- Notions de secret professionnel, partagé...
- RBP de l'HAS : Bienveillance, éthique
- Notion d'accompagnement
- La relation d'aide
- L'accueil au quotidien et à l'arrivée d'un nouvel arrivant

Bloc 2 : Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs (133 heures)

Les contenus pédagogiques ont tourné autour des thèmes suivants :

- Place du MA dans cette relation
- Documents administratifs : contrat, facture, arrhes...
- Notion de qualité et démarches de qualité

- Médecine du travail, CSE, document unique, EPI
- Risques psychosociaux
- Bases de connaissance en ergonomie
- Adaptations des postes de travail
- Gestes et postures
- Responsabilités du MA dans et hors des murs
- Adaptation de l'animation de l'équipe en fonction de l'environnement
- Principe des dynamiques de groupe
- Cohésion d'équipe
- Styles de management
- Règles de base de l'encadrement
- Mode de communication et d'encadrement
- Flux de production, planification, plan de charge
- Répartition du travail en fonction des obj de prod
- Gestion des aléas
- Tableau de bord de suivi
- Indicateurs de gestion de production
- Les espaces et contextes de la relation client pour le MA

Bloc 3. Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation

Pour ce bloc 3, les contenus pédagogiques abordés ont été :

- Loi du 5 Septembre 2018, Loi du 5 Mars 2014, décret 2009
- Grands principes de financement de la formation
- Définitions : activités, compétences, référentiel de formation
- Méthodes et outils d'évaluation de compétences en situation de travail
- Techniques d'explicitation
- RAE/RSFP : modalités de reconnaissance, place du MA
- VAE : modalités de reconnaissance, place du MA
- Processus cognitifs pendant l'apprentissage
- Les différentes pédagogies
- Construction d'une séquence de formation
- Maintenir les acquis et en assurer le suivi
- Préparation d'une formation à l'extérieur de la formation

D - Vers l'obtention du diplôme

Plusieurs exigences sont nécessaires pour se présenter à l'épreuve de certification de ce diplôme :

- Avoir suivi au moins 80 % de chaque bloc et encadrer des travailleurs handicapés en établissement
- Avoir participé aux évaluations formatives pendant la formation
- Avoir remis son écrit dans le délai imparti
- Avoir réalisé le stage de 105 H dans un autre établissement

L'ensemble des stagiaires ayant été jusqu'à la fin de formation ont rempli ces conditions.

L'écrit de certification

Chaque stagiaire doit réaliser un écrit composé de trois parties (une par bloc) s'appuyant sur des situations professionnelles permettant au jury de valider les compétences de chaque bloc. Cet écrit fait de 40 à 50 pages : une introduction retraçant le parcours du stagiaire, 10 à 12 pages par blocs de compétences, une conclusion et des annexes.

L'écrit n'est pas un élément éliminatoire pour la certification. Il sert d'appui pour les membres du jury pendant l'oral.

Chaque stagiaire a rendu son écrit dans les délais impartis.

L'oral de certification

L'oral dure 75 min au cours desquelles le stagiaire présente son parcours, son activité puis expliciter les situations choisies pour chaque bloc de compétences (20 min par bloc).

Le jury peut attribuer une validation totale ou partielle des 3 blocs

Le jury est composé d'un formateur et de deux professionnels (MA/ETS et cadre d'ESAT ou EA). Chaque membre du jury a, au préalable, suivi une session de formation de deux journées dispensées par le cabinet Escale Formation.

Deux jurys ont été formés sous couvert de l'AFPA de Laxou pour cette promotion.

100 % des stagiaires ont reçu un avis favorable de la part des jurys pour l'obtention des trois blocs de compétences. La CPNE, certificateur de ce titre, a entériné ces évaluations en attribuant le titre de moniteur d'atelier aux 9 stagiaires de la promotion 2020/2021 à Reims.

E – Retour sur la formation

Bilan collectif

Pour la partie de la formation assurée par l'IRTS, les stagiaires se disent satisfaits de la formation TMA sur les contenus de la formation. Ils expliquent avoir pris pleinement conscience de leurs missions au cours la formation. Même si la plupart d'entre eux avaient déjà plusieurs années d'expérience, ils disent avoir notamment avoir cheminé sur les aspects de leur métier et notamment sur les aspects liés à l'accompagnement des travailleurs et au développement des compétences de ces derniers. Ils ont largement apprécié la possibilité qu'il leur a été donné de réaliser trois semaines de stage en dehors de leur employeur habituel. Ils ont pu découvrir de nouvelles structures, de nouvelles pratiques professionnelles. Ils ont également apprécié l'accompagnement proposé pour leurs écrits de certification ainsi que la préparation aux oraux.

II – Année 2020 -2021 – à Troyes

Le 4 Novembre 2019, 9 stagiaires font leur rentrée dans les locaux de l'ESAT Self-La-Fontaine. La formation se déroulera donc dans l'Aube des sélections à la certification. Par dérogation de la CPNE, l'IRTS Champagne-Ardenne assure le pilotage.

A – Sélection des candidats

Les conditions d'admission sont les mêmes que la promotion sur Reims. La sélection a eu lieu en Septembre 2019 et a été assurée par la responsable de formation et la directrice de l'IRTS CA.

B – Composition du groupe

Sexe	Statut	Financier	ESAT Stage long	ESAT Stage court
<i>H</i>	<i>CDI</i>	<i>OPCO Santé</i>	<i>ESAT Le Tertre</i>	<i>Démission en cours de formation</i>
H	CDI	OPCO Santé	CAP ESAT	ESAT Sens
F	CDI	OPCO Santé	Espace ESAT	ESAT Le Menois
H	CDI	OPCO Santé	ESAT Le Tertre	ESAT Pouillon
H	CDI	OPCO Santé	ESAT Self La Fontaine	ESAT Le Tertre
H	CDI	OPCO Santé	Espace ESAT	ESAT Evasion
F	CDI	OPCO Santé	ESAT Jonchery- sur-Vesle	ESAT ACPEI
H	CDI	OPCO Santé	Espace ESAT	ESAT Le Menois
H	CDI	OPCO Santé	ESAT Le Menois	ESAT ADASMS

Il est à noter un arrêt de formation au cours de cette promotion (stagiaire en gris et italique sur le tableau ci-dessus).

C – Progression pédagogique

1 - Les blocs de compétences et périodes en entreprise

Le déroulé pédagogique est identique à Reims à la différence que l'ensemble des contenus de formation sont assurés par les formateurs de l'IRTS.

Il en est de même concernant les périodes en entreprise.

D - Vers l'obtention du diplôme

Les exigences sont également identiques. L'ensemble des stagiaires ayant été jusqu'à la fin de formation ont rempli ces conditions.

L'écrit de certification

Chaque stagiaire a rendu son écrit dans les délais impartis.

L'oral de certification

L'oral dure 75 min au cours desquelles le stagiaire présente son parcours, son activité puis expliciter les situations choisies pour chaque bloc de compétences (20 min par bloc).

Le jury peut attribuer une validation totale ou partielle des 3 blocs

Le jury est composé d'un formateur et de deux professionnels (MA/ETS et cadre d'ESAT ou EA). Chaque membre du jury a, au préalable, suivi une session de formation de deux journées dispensées par le cabinet Escale Formation.

Un jury ont été formés sous couvert de l'IRTS CA pour cette promotion.

100 % des stagiaires ont reçu un avis favorable de la part des jurys pour l'obtention des trois blocs de compétences. La CPNE, certificateur de ce titre, a entériné ces évaluations en attribuant le titre de moniteur d'atelier aux 8 stagiaires de la promotion 2020/2021 à Troyes.

E – Retour sur la formation

Bilan collectif

Pour la partie de la formation assurée par l'IRTS, les stagiaires se disent satisfaits de la formation TMA sur les contenus de la formation. Ils expliquent avoir pris pleinement conscience de leurs missions au cours la formation. Même si la plupart d'entre eux avaient déjà plusieurs années d'expérience, ils disent avoir notamment avoir cheminé sur les aspects de leur métier et notamment sur les aspects liés à l'accompagnement des travailleurs et au développement des compétences de ces derniers. Ils ont largement apprécié la possibilité qu'il leur a été donné de réaliser trois semaines de stage en dehors de leur employeur habituel. Ils ont pu découvrir de nouvelles structures, de nouvelles pratiques professionnelles. Ils ont également apprécié l'accompagnement proposé pour leurs écrits de certification ainsi que la préparation aux oraux. Par ailleurs, les MA ont apprécié pouvoir réaliser leur période de stage court.

III – Année 2021 – 2022 en cours

15 stagiaires sont entrés en formation le 29 novembre dernier. Le montage pédagogique respecte le cahier des charges. Les sélections ont eu lieu en Juin et Septembre 2021 assurées par la chargée de recrutement de l'AFPA de Reims et la responsable de formation TMA pour l'IRTS.

Institut Régional du Travail Social

Champagne-Ardenne

8 rue Joliot Curie

51100 REIMS

Assistante pédagogique – Blandine JONOT

Tel : 03 26 06 93 09

Télécopie : 03 26 06 29 64

Email : bjonot@irts-ca.fr

Web : <http://www.irts-ca.fr>

Conception et réalisation : IRTS Champagne-Ardenne

Impression : IRTS Champagne-Ardenne – Décembre 2021

